

**MODALITES DE MISE A DISPOSITION DU DOCUMENT DE REFERENCE 2015
ET DES DOCUMENTS PREPARATOIRES
A L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU JEUDI 12 MAI 2016**

Le document de référence d'Unibel pour l'exercice 2015 a été déposé le 1^{er} avril 2016 auprès de l'Autorité des marchés financiers (AMF).

Ce document de référence est tenu à la disposition du public dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur ; il peut être notamment consulté au siège social d'Unibel, sur son site internet (www.unibel.fr) ainsi que sur le site internet de l'AMF (www.amf-france.org).

Le document de référence contient notamment :

- le rapport financier annuel 2015 ;
- le rapport du Président sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil de surveillance et les procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par Unibel ainsi que le rapport des Commissaires aux comptes y afférant ;
- les informations relatives aux honoraires versés aux contrôleurs légaux des comptes ;
- le descriptif du programme de rachat d'actions ;

L'Assemblée générale mixte des actionnaires d'Unibel se tiendra
jeudi 12 mai 2016 à 16 h 30
au 2 allée de Longchamp, 92150 Suresnes.

L'avis préalable à l'assemblée sera publié au Bulletin des annonces légales obligatoires (BALO) du 6 avril 2016 et pourra être consulté sur les sites internet de la Société (www.unibel.fr) et du BALO (www.journal-officiel.gouv.fr). Cet avis contiendra l'ordre du jour, les projets de résolutions et les modalités de participation et de vote à cette assemblée.

Les informations visées aux articles R.225-81 et R.225-83 du Code de commerce seront envoyées aux actionnaires nominatifs et aux actionnaires au porteur fournissant une attestation d'inscription en compte qui en font la demande dans les délais prévus par la loi.

Les documents préparatoires à l'Assemblée énoncés par l'article R.225-73-1 du Code de commerce seront mis en ligne sur le site internet www.unibel.fr au plus tard le vingt et unième jour précédant l'Assemblée.

Il est précisé que le texte intégral des documents destinés à être présentés à l'Assemblée conformément à la réglementation ainsi que le cas échéant, es projets de résolution présentés par les actionnaires seront mis à disposition au siège social et mis en ligne sur le site internet www.unibel.fr.